



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale de la Municipalité de Saints-Anges que, conformément à la loi, la Municipalité informe la population qu'elle a reçu une demande d'autorisation de démolition visant un immeuble inscrit à l'inventaire patrimonial municipal et construit avant 1940.:

Résidence unifamiliale construite avant 1940, 310, 4^e rang Nord, Saints-Anges

QUE toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit transmettre à la greffière de la municipalité une opposition motivée, par écrit, dans les 10 jours suivant la publication du présent avis public.

QUE la présente demande sera présentée à la séance du conseil municipal le 5 octobre 2026 à 19h au 494, avenue Principale, Saints-Anges.

FAIT à Saints-Anges **ce** vingt-troisième jour de septembre 2026.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson, D.G. / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Bisson, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h 00 et 17 h 00, le vingt-troisième jour de septembre 2026 à chacun des endroits établis

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour de septembre 2026.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson d. g. / Greffière-trésorière